

Direction des ressources Humaines

## INVITATION A SOUMISSIONNER Système d'Acquisition Dynamique MP24-06

N°	Intitulé de la catégorie	
1	Formation dans le Domaine réseaux, wifi et télécommunications	
2	Formation dans le Domaine des systèmes d'exploitation, virtualisation, cloud, DevOps, messagerie et travail collaboratif	
3	Formation dans le domaine de la Sécurité, conformité et cybersécurité	X
4	Formation dans le domaine de Big data, IA, SGBD, BI	
5	Formation dans le domaine de la Méthode agile, méthode du management du système d'informations et gestion de projet	
6	Formation dans le domaine de l'Outillage, développement logiciel, technologies web	
7	Formations dans le domaine de la responsabilité des entreprises (RSE) appliqué au numérique	
8	Formations dans le domaine de l'Innovation numérique	

<b>MSP N° :</b>	<b>24SAD06C3SP02</b>
<b>Objet de la consultation :</b>	<b>Mettre en oeuvre et contrôler la sécurité des applications</b>
<b>Date limite de remise des plis :</b>	<b>27 JUILLET 2026 à 12H00</b>

## Article 1. Identification de l'acheteur

ASP – Agence de services et de paiement  
Secrétariat général  
Direction Financière Juridique et Logistique  
2 rue du Maupas  
87040 Limoges cedex 1  
Téléphone : 05 55 12 00 00

## Article 2. Objet de la consultation

La présente consultation concerne le marché spécifique **24SAD06C3SP02** du SAD 24-06 qui consiste en la mise en œuvre de formations informatiques : la catégorie 3 Formations dans le « **Sécurité, conformité et cybersécurité** ». L'intitulé de formation est le suivant: **Mettre en oeuvre et contrôler la sécurité des applications.**

Les prestations attendues sont précisées dans ses pièces constitutives.

## Article 3. Procédure

Le présent marché spécifique est passé en application des articles R2162-50 à R2162-51 du code de la commande publique, et des dispositions définies au règlement de consultation du SAD 24-06.

## Article 4. Objet de l'invitation à concourir

Pour le présent marché spécifique, le présent document définit les modalités :

- de consultation et la forme contractuelle prévue ;
- de présentation des plis, les règles et le formalisme à respecter ;
- de remise des offres ;
- les documents et renseignements à fournir pour juger de la conformité des offres ;
- les critères qui seront utilisés pour l'évaluation des offres.

Les candidats référencés ne pourront prétendre à aucune indemnité ou rémunération pour les prestations réalisées dans le cadre de cette consultation, en particulier pour la remise de leur offre.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction des dispositions du présent règlement et des documents qui l'accompagnent.

Seule la langue française peut être utilisée. Par conséquent, tous les documents doivent être rédigés en langue française.

Le déroulement de la procédure est le suivant :

- remise des offres par les candidats référencés;
- analyse des offres du marché spécifique;
- classement des offres du marché spécifique par l'administration, conformément à l'article dédié de la présente invitation à concourir ;
- attribution du marché spécifique

## Article 5. Dispositions générales

### 5.1 Montants

---

Les montants du marché spécifique sont définis au contrat **24SAD06C3SP02**.

## 5.2 Modalités d'exécution

La consultation donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire qui s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Conformément aux dispositions de l'article R2162-4, il s'exécute dans les limites d'un montant minimum et maximum définis en montants.

## 5.3 Durée du marché

---

La durée du marché est précisée au contrat **24SAD06C3SP02**.

## 5.4 Variantes

---

Les variantes sont interdites.

## 5.5 Clauses sociales d'insertion facultative

---

Sans objet

## 5.6 Date d'établissement, type et forme des prix

---

La date d'établissement, le type et la forme du(es) prix sont précisés dans les CPA.  
Le marché est exprimé en euros.

## 5.7 Modalités de financement

---

Les dépenses sont financées sur le budget de l'établissement.

## 5.8 CCAG applicable

---

Le CCAG applicable est le CCAG-FCS du 30 mars 2021, publié au JORF du 1<sup>er</sup> avril 2021.

## Article 6. Sous-traitance

Les dispositions relatives à la sous-traitance sont définies aux CGA.

## Article 7. Prévention des conflits d'intérêt

Il est précisé que l'administration se réserve le droit d'interroger les soumissionnaires afin de pouvoir établir, de façon contradictoire, qu'aucun conflit d'intérêt ou manque d'indépendance ne pourrait intervenir avec d'autres opérateurs économiques susceptibles de répondre à des dossiers ayant un lien avec les missions du titulaire dans le cadre du présent marché spécifique.

## Article 8. Modalités d'établissement des offres

### 8.1 Date limite de réception des offres du marché

---

Les date et heure limites de réception des plis sont celles indiquées en page de garde de la présente lettre de consultation.

Dans le cas de dépôts successifs par un même soumissionnaire, conformément à la réglementation en vigueur, le principe est que seule la dernière offre reçue est ouverte. Toutefois, s'il est constaté que l'ultime envoi ne comporte qu'une partie des documents exigés, le pli précédent sera également ouvert.

Ainsi, la complétude de l'offre pourra être appréciée au regard de l'ensemble des plis reçus. Mais, en cas d'envois successifs d'un même document, c'est la dernière version reçue qui sera prise en compte.

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites qui ont été fixées par l'acheteur public. Les plis reçus hors délais sont irrecevables.

## **8.2 Délai de validité des offres**

---

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **8.3 Contenu du dossier de consultation**

---

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes.

Pièce	Nom du fichier
<b>Invitation à concourir</b>	<b>24SAD06C3SP02_IC_v1.0</b>
Annexe 1 « DQE »	24SAD06C3SP02_IC1_DQE_v1.0
Annexe 2 « CRT »	24SAD06C3SP02_IC2_CRT_v1.0
<b>CPA</b>	<b>24SAD06C3SP02_CPA0_v1.0</b>
Annexe 1 « Financière » - BPU	24SAD06C3SP02_CPA1_BPU_v1.0
Annexe 2 « Technique »	24SAD06C3SP02_CPA2_fiche navette_v1.0
<b>CGA</b>	<b>24SAD06C3SP02_CGA_MP24-06</b>

## **8.4 Gestion des questions/réponses en cours de consultation :**

---

Les **questions** relatives au dossier de consultation devront être **obligatoirement formulées par écrit via la plate-forme [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) dans le module « questions/réponses », au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.**

Les **réponses** seront transmises à **tous les candidats préalablement identifiés** ayant retiré un dossier de consultation **au plus tard 3 jours avant la date de remise des offres, dans le module « questions/réponses » et/ou dans le module « échanges sécurisés » de la plate-forme [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).** Tous ces candidats en sont informés par un mail de notification les invitant à télécharger les documents.

Les candidats retirant ultérieurement le DCE pourront disposer de l'ensemble des documents (DCE initial et jeux de questions/réponses) en téléchargeant les documents dans le module « **Pièces de marché** » dans la liste des documents disponibles.

*NB : Les délais indiqués ci-dessus ne concernent pas les demandes liées à la transmission dématérialisée des offres sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). A tout moment et jusqu'à la date et heure limites de dépôt des offres, les candidats peuvent interroger le support de la plate-forme pour être accompagnés dans le dépôt et la signature de leur offre.*

## **8.5 Modifications de détails au dossier de consultation**

---

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détails au dossier de consultation jusqu'à **3 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **8.6 Retrait du dossier de consultation (DC)**

---

Il est fait application des articles R 2132-2 à R 2132-6 du code de la commande publique.

L'ASP dispose d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics accessible sur Internet à l'URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Les modalités de retrait sont décrites à l'annexe de la présente invitation à concourir relative à la dématérialisation.

## 8.7 Remise des plis

Dans le cadre de la présente consultation, pour la remise des plis, en application de l'article R 2132-7 du code de la commande publique, seul le mode de transmission par voie électronique via le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) est autorisé conformément aux modalités décrites dans l'annexe 1 au règlement de la consultation de l'accord-cadre relative à la dématérialisation.

## Article 9. Recevabilité des offres

Les offres :

- arrivées après la date et l'heure limites imparties pour la remise des offres, éventuellement reportées ;
- provenant de candidats n'étant pas co-attributaires ;
- inappropriées, inacceptables ou irrégulières in fine, au sens des dispositions des articles L 2152-2 à L 2152-4 du code de la commande publique ;
- signées, le cas échéant, et paraphées par une personne non habilitée à engager la société ;

**seront rejetées et ne seront pas classées.**

## Article 10. Contenu des plis

### 10.1 Eléments exigés au titre de l'offre

Les éléments exigés au titre de l'offre sont les suivants.

Nom de fichier	Attendus	Observation
CPA	A compléter en utilisant <u>impérativement</u> le modèle fourni par l'ASP.	La signature n'est pas obligatoire au stade de la remise de l'offre, celle-ci valant engagement du candidat à signer le marché s'il est attributaire. Toutefois, la signature préalable est conseillée afin de prévenir les risques de retard lors de la notification.
Mémoire technique	Respecter <u>obligatoirement</u> le cadre de réponse figurant à l'annexe 2 à l'IC	Permet au candidat de présenter la compréhension des exigences Des CPA, en répondant point par point aux critères de jugement des offres
Annexe « Financière » - BPU	A compléter en renseignant les prix proposés	Ce document contractualise les prix proposés
« DQE »	A remplir en reportant les prix proposés dans l'annexe financière « BPU »	Ce document est uniquement destiné au jugement du critère prix

## Article 11. Examen des offres

Les modalités d'examen des offres sont fixées à l'article 10.6 du règlement de consultation du SAD 24-06.

## Article 12. Jugement des offres

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles R2152-6, R2152-7 et R2152-12 du code de la commande publique, en fonction des critères pondérés énoncés ci-après.

### 12.1 Critères de jugement des offres

Les critères de jugement des offres de l'accord-cadre sont :

- Critère n°1 : Prix – 40 %

- Critère n°2 : Valeur technique de l'offre – 60 %

<b>Critère n°1 : « Prix » 40%</b>
Le critère « prix » est analysé à partir des prix renseignés dans l'annexe financière et le DQE (scénario de commande)
Le critère « prix » sera apprécié sur le montant total TTC du détail quantitatif estimatif (DQE).
La note « NP » attribuée à chacune des offres sera calculée comme suit :
<b>NP = (Montant maximum total en € TTC le plus bas / Montant maximum total en € TTC du soumissionnaire) x 40</b>
La note obtenue sera comprise entre 0 et 40.
Ce critère entre à hauteur de 40 % dans le jugement final de l'offre.
<i>Les montants unitaires proposés au DQE seront en adéquation avec les montants unitaires proposés dans le bordereau des prix unitaires. En cas de discordance, les montants proposés au bordereau des prix unitaires primeront sur l'analyse.</i>
<i>Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans cette simulation seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.</i>
<b>Critère n°2 : « Valeur technique de l'offre » 60%</b>
Les sous-critères sont analysés à partir des éléments remis par le candidat dans le cadre de réponse technique (CRT)
<b>Ce critère se décompose en 3 sous-critères :</b>
- <b>Sous-critère 2.1 : Pertinence et progression du contenu pédagogique (cotation à 20)</b>
<i>Le critère d'appréciation est la capacité du candidat à décliner un programme de formation détaillé qui <b>s'adosse précisément aux objectifs fixés</b> au sein des CPA et des activités qui s'y rapportent.</i>
- <b>Sous-critère 2.2 : Modalités de dispense des formations (cotation à 20)</b>
<i>Le critère d'appréciation est la capacité du candidat à décrire de manière détaillée ses moyens (humains et techniques) dédiés à la spécificité du contenu de la formation .</i>
. Le prestataire peut prendre appui sur notre modèle de fiche navette pour la configuration technique.
- <b>Sous-critère 2.3 : Techniques d'animation engageantes (cotation à 20)</b>
<i>Ce sous-critère s'apprécie sur la capacité du candidat à décrire ses techniques d'animation prévues pour atteindre <b>les objectifs fixés pour cette formation.</b></i>
<b>Total de la cotation du critère n°2 : 60</b>

Pour les sous-critères « techniques », le barème des appréciations et de notation est le suivant :

	Sous critère noté sur 20 Notes
<i>Très satisfaisant La proposition présente toutes les garanties concernant le respect des engagements attendus par l'ASP. Elle propose des avantages particuliers et/ou un avantage prépondérant apportant une plus-value. L'information est présentée de manière claire, précise et détaillée.</i>	15 < X ≤ 20

<p><i>Satisfaisant</i>  <i>La proposition présente la plupart des garanties concernant le respect des engagements attendus par l'ASP.</i>  <i>Elle ne propose pas d'avantage particulier ou prépondérant.</i>  <i>L'information est présentée de manière claire, précise et détaillée.</i></p>	<p><math>10 &lt; X \leq 15</math></p>
<p><i>Moyennement satisfaisant</i>  <i>La proposition ne présente que partiellement le respect des engagements attendus par l'ASP.</i>  <i>L'information est présentée de manière claire, mais peu détaillée ou peu précise.</i></p>	<p><math>5 &lt; X \leq 10</math></p>
<p><i>Insuffisant</i>  <i>L'offre du soumissionnaire traduit un sous-dimensionnement manifeste par rapport aux engagements attendus par l'ASP.</i>  <i>L'information fournie est insuffisante, trop lacunaire et/ou sans apporter une réponse claire et suffisamment précise à la demande.</i></p>	<p><math>0 &lt; X \leq 5</math></p>

La note 0 pour un sous-critère n'est pas éliminatoire.

Des pas de 0.25 sont possibles.

Pour chaque soumissionnaire :

- les notes obtenues à chaque sous-critère sont additionnées de manière à obtenir une note par critère ;
- les notes obtenues pour chaque critère sont additionnées pour obtenir une note finale sur 100 points.

## 12.2 Attribution du marché

---

La note finale de chaque soumissionnaire obtenue selon les modalités décrites à l'article précédent permet d'établir le classement final, le total sur 100 étant arrondi à deux décimales.

Le soumissionnaire retenu sera celui qui sera placé en tête du classement. En cas d'égalité de notes, l'offre comportant la meilleure note au critère prix sera retenue.

## Article 13. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être demandés auprès de : [appui-mp@asp.gouv.fr](mailto:appui-mp@asp.gouv.fr) .